

## 11<sup>e</sup> PROGRAMME « EAU ET CLIMAT OBJECTIF 2024 » DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

3,84 MILLIARDS D'EUROS  
POUR RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU  
ET S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le comité de bassin Seine-Normandie, réuni ce 9 octobre sous la présidence de M. François SAUVADET, et le conseil d'administration de l'agence de l'eau, présidé par M. Michel CADOT, ont adopté le 11<sup>e</sup> programme de l'agence de l'eau, pour la période 2019 à 2024. **3,84 milliards d'Euros** seront investis sur cette période pour soutenir des **actions prioritaires pour l'eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique, au plus près des territoires.**

Ce nouveau programme « Eau et Climat » fixe cinq priorités : la reconquête de la qualité des eaux des rivières et lacs, du littoral et des eaux souterraines, l'adaptation des territoires au changement climatique, la restauration de la biodiversité en lien avec l'eau, les milieux humides et littoraux, la solidarité avec les territoires ruraux et la protection de la santé publique.

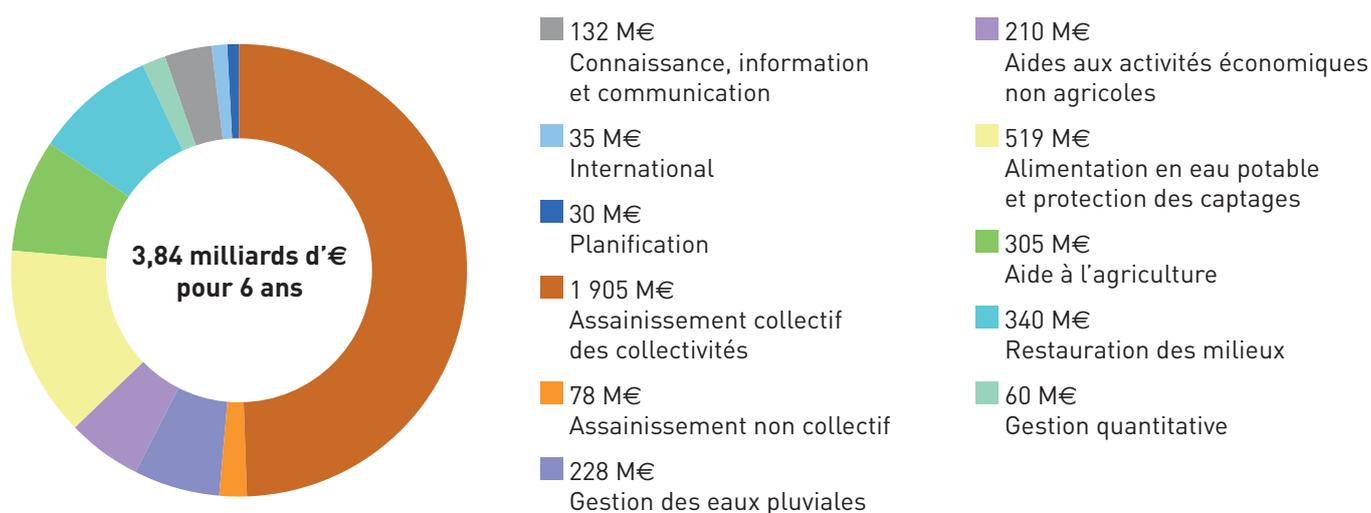
Les programmes précédents ont permis de progresser considérablement pour l'épuration des eaux usées domestiques et industrielles et d'améliorer la qualité des rivières du bassin de la Seine. **L'objectif est maintenant d'atteindre 62% des masses d'eau en bon état en 2021, tout en déclinant dans les territoires la stratégie d'adaptation au changement climatique face à l'augmentation des événements extrêmes et la baisse des quantités d'eau disponibles**, avec notamment :

- des aides ciblées sur la restauration des masses d'eau actuellement en mauvais état ;
- des aides incitatives et programmées sur plusieurs années pour les collectivités, associations et entreprises qui s'engageront à travers un **contrat « eau et climat »** ;
- en zone urbaine, des aides renforcées pour la gestion à la source des eaux de pluie des collectivités et des activités économiques, pour les investissements nécessaires à la baignade notamment dans la Seine, et pour l'innovation ;
- **305 millions d'euros d'aides sur 6 ans, soit une augmentation de plus de 60%, pour la réduction durable des pollutions agricoles** (phytosanitaires et nitrates) et la transition écologique de l'agriculture ;
- la préservation et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes humides et marins sera accompagnée à hauteur de 340 millions d'euros d'aides. Ces actions rendent en effet de multiples services pour la qualité de l'eau, les activités humaines, et l'adaptation des territoires face aux aléas climatiques ;
- **1 milliard d'euros sur 6 ans sera consacré au renouvellement des réseaux d'assainissement.** L'agence de l'eau renforcera également la **solidarité avec les territoires les plus ruraux** avec une nouvelle aide pour la réhabilitation des réseaux de distribution d'eau potable (lutte contre les fuites) pour un montant global de 180 millions d'euros.

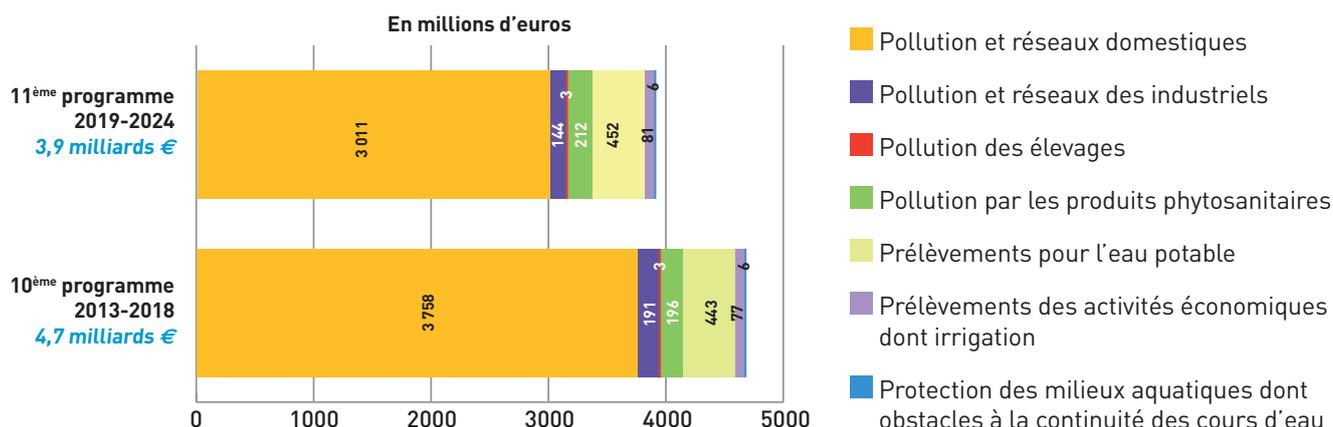
Ces dispositions s'inscrivent dans le cadre des Assises de l'eau et des orientations présentées par le Premier ministre le 29 août 2018.

Ce programme s'accompagne d'une baisse de 13% des redevances prélevées par l'agence, qui contribue ainsi à l'effort national de maîtrise de dépense publique et de réduction de la pression fiscale. Celle-ci se traduira par une diminution de la redevance pour pollution domestique payée par les consommateurs d'eau. Les redevances seront également ajustées en fonction de l'état qualitatif et quantitatif des ressources en eau. Pour les maîtres d'ouvrage, cette exigence environnementale est accompagnée par des modalités simplifiées pour les aides et les redevances.

## Programme EAU et CLIMAT de l'agence de l'eau Seine Normandie LES AIDES : 3,84 milliards d'euros pour 2019-2024



## Programme EAU et CLIMAT de l'agence de l'eau Seine Normandie LES REDEVANCES : 3,9 milliards d'euros pour 2019-2024



### LE COMITE DE BASSIN, UN « PARLEMENT » DE L'EAU.

Institué par la loi sur l'eau de 1964, le comité de bassin Seine-Normandie est une assemblée composée de 185 membres nommés pour 6 ans, formée à 40% d'élus des collectivités territoriales, à 40% d'usagers de l'eau (pêcheurs, industriels, agriculteurs, associations pour la protection de la nature ...) et à 20% de représentants de l'Etat. Son président, François Sauvadet est élu par les membres du comité de bassin.

Celui-ci débat des grands axes de la politique de gestion de l'eau et des milieux aquatiques. C'est pourquoi il est souvent qualifié de « parlement de l'eau ».

Tous les 6 ans, le comité de bassin et l'agence de l'eau Seine-Normandie élaborent un programme d'action qui fixe les montants des redevances perçues par l'agence de l'eau ainsi que la nature et le montant des actions aidées. Le programme de l'agence est adopté par le conseil d'administration après avis conforme du comité de bassin.

#### Contact presse :

Marie-Anne Petit – Andriana.

petit.marie-anne@aesn.fr

Port : 06.61.58.91.74

Suivez nous sur twitter @seine\_normandie